

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1847**

16 (31.8.1847)

Session de 1847:  
N° XVI.

# PROTOCOLE

de la

## Commission Centrale de la Navigation du Rhin.

En présence des Commissaires ci-après dénommés :

Pour Bade,	Mr. le Baron de Reizenstein.
» Bavière,	» de Kleinschrod, Président.
» France,	» Engelhardt.
» Hesse,	» Schmitt.
» Nassau,	» Scholz.
» Pays-Bas,	» Ruhr.
» Prusse,	» de Pommer-Esche I.

MAYENCE, le 31 Août 1847.

**Pays-Bas:** En conséquence des vœux exprimés de divers parts par le Commerce, le Soussigné est chargé de soumettre à la Commission Centrale, la proposition de comprendre, sur la base de l'Article supplémentaire XV, *les cotons bruts non filés en balles pressées*, parmi les objets indiqués au Protocole de 1843, que par exception à la disposition de l'Article 62 de la Convention du 31 Mars 1831, il est permis de charger sur le tillac.

La marchandise en question n'est pas exposée à l'influence nuisible de l'humidité, et son poids spécifique ne s'oppose non plus à l'accueil de la présente proposition.

Les Commissaires prennent la proposition ad referendum, et chargent en même temps l'Inspecteur en chef de leur soumettre au plus tôt un Rapport à cet égard.

Signé: de Reizenstein.  
de Kleinschrod.  
Engelhardt.  
Schmitt.  
Scholz.  
Ruhr.  
de Pommer-Esche I.

Pour expédition conforme:

Le Président de la Commission Centrale.